



INFORMATIONS MUNICIPALES

6 mai 2026

Concert villageois



L'Union Instrumentale de Moudon et la municipalité de Vucherens vous convient à un:

Concert villageois gratuit à la salle communale
mardi 19 mai 2026 à 20h00.

A l'issue du concert, le verre de l'amitié sera offert par la Commune.

Frelon asiatique

Afin de lutter contre la propagation du frelon asiatique dans le canton de Vaud, un arrêté du Conseil d'État impose le signalement des nids ainsi que la destruction des nids primaires dès le printemps sur l'ensemble du territoire.

La destruction des nids secondaires est également requise dès l'été, lorsqu'ils se situent sur des parcelles en zone bâtie présentant un enjeu de sécurité publique (par exemple : places publiques, cours d'école, établissements de santé, etc.).



Pour plus d'informations : www.vd.ch/especes-exotiques (onglet : frelon asiatique)

Administration communale

Greffe municipal : lundi 9h00 à 11h00 / Contrôle des habitants et bureau des étrangers : 15h00 à 18h00
Tél. 021 903 26 74 - commune@vucherens.ch - www.vucherens.ch

Bourse communale

Madame Céline Gentil Martinez, boursière, a souhaité donner une autre orientation à sa carrière après 14 ans passés au service de la commune de Vucherens.

À la suite de la mise au concours du poste, la Municipalité a le plaisir d'annoncer la nomination de **Madame Sara Friezas** au poste de boursière communale, dès le 1^{er} mai 2026. Au bénéfice d'une solide expérience dans le domaine de la comptabilité, Madame Sara Friezas a notamment exercé en tant que collaboratrice à la bourse d'une autre commune vaudoise.

La Municipalité remercie chaleureusement Madame Céline Gentil Martinez pour son engagement et la qualité du travail accompli durant toutes ces années, et adresse à Madame Sara Friezas ses meilleurs vœux de succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Registre des loueurs

La Police cantonale du commerce rappelle que chaque personne louant son logement ou une partie de celui-ci pour de courts séjours doit, au moins 10 jours avant la première nuitée, l'annoncer à la Municipalité. Le loueur doit tenir un registre des personnes hébergées, comprenant notamment :

- l'identité de chaque hôte (copie d'une pièce d'identité ou d'un passeport),
- les périodes précises d'hébergement (dates d'arrivée et de départ).

Une copie de ce registre doit être transmise chaque mois à l'autorité communale.

Consultation publique du futur horaire 2027

Chaque année, à mi-décembre, une adaptation des horaires des transports publics a lieu. Pour l'horaire 2027, qui entrera en vigueur dès le 13 décembre 2026, **une période de consultation est ouverte du 22 mai au 9 juin 2026**. Les horaires sont consultables sur : www.projet-horaire.ch.

Les citoyennes et citoyens de Vucherens ont la possibilité de transmettre par écrit à l'administration communale (commune@vucherens.ch) leurs éventuelles remarques, vœux et doléances en matière d'horaire **d'ici au 31 mai 2026**. Ces retours seront ensuite synthétisés et relayés auprès du canton par la Municipalité.

La Municipalité

Administration communale

Greffe municipal : lundi 9h00 à 11h00 / Contrôle des habitants et bureau des étrangers : 15h00 à 18h00
Tél. 021 903 26 74 - commune@vucherens.ch - www.vucherens.ch